

IV. COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

49. La coopération à l'échelon régional, sous-régional et international est une condition importante de la réalisation des objectifs de la généralisation et de la rénovation de l'enseignement primaire. Les pays en développement sont très désavantagés par rapport au progrès scientifique et technologique. Il est donc important que la coopération multilatérale et internationale soit intensifiée et renforcée dans ce domaine. Le rôle croissant de la coopération bilatérale et régionale devrait être particulièrement souligné ; l'échange d'idées, d'informations et de matériels aux niveaux sous-régional et régional peut contribuer notablement au processus de rénovation sous tous ses aspects.
50. La coopération bilatérale, multilatérale, sous-régionale, régionale et internationale devrait comprendre les éléments suivants :
- (a) échange systématique d'idées et d'informations grâce à l'organisation de séminaires, d'ateliers et d'autres réunions, à l'élaboration et à la diffusion de publications, de matériels et de documents appropriés, et au développement de centres et de réseaux de documentation et d'information pédagogiques ;
 - (b) échange systématique de personnes - élèves, enseignants, futurs enseignants et autres personnels de l'éducation - grâce à des bourses d'études et des bourses de voyage si possible allouées aux équipes éducatives engagées dans des projets d'innovation ;
 - (c) intensification, au niveau régional, par l'intermédiaire des réseaux régionaux d'innovation éducative en vue du développement, des commissions nationales pour l'Unesco ou autres mécanismes, des projets de recherche en commun, notamment sur des questions liées à l'enseignement des sciences et de la technologie ;
 - (d) élaboration conjointe, chaque fois que les conditions s'y prêtent et que cela est souhaitable, de programmes communs, de manuels, d'équipements et de matériels pédagogiques destinés à être utilisés par plusieurs pays appartenant à la même région et/ou parlant la même langue ;
 - (e) encouragement, quand il y a lieu, à la mise en place de structures régionales de formation et de recherche dans les domaines de l'administration et de la planification du développement de l'enseignement primaire, dans le cadre d'une stratégie globale visant à développer et à rénover cet enseignement tout en s'attachant à éliminer l'analphabétisme.
51. Dans le cadre défini par ce thème spécial de la Conférence, l'Unesco devrait s'efforcer :
- (a) d'encourager entre les Etats membres, en particulier par l'intermédiaire du Bureau international d'éducation, l'échange d'informations nécessaires pour faciliter la généralisation et la rénovation de l'enseignement primaire ;
 - (b) d'apporter un appui, sur demande, par diverses formes de coopération technique, à la mise au point de manuels, d'équipements scolaires et d'autres matériels pédagogiques pour les écoles primaires, et en particulier de matériels et d'équipement bon marché pour l'enseignement des sciences et de la technologie dans les établissements du premier degré ;